

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET DE LA RADICALISATION ET DE LUTTE CONTRE LA DROGUE, LES DÉRIVES SECTAIRES ET LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES (CDPDR)

Laon, le 19 octobre 2021

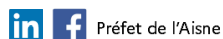
Signature du plan départemental de prévention de la délinquance 2021-2024

Le conseil départemental de prévention de la délinquance et de la radicalisation et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes (CDPDR) de l'Aisne s'est tenu le mardi 19 octobre 2021 à Laon. Cette réunion a permis de dresser un bilan des actions de prévention mises en place par les services de l'État, les forces de l'ordre et le conseil départemental.

Le préfet de l'Aisne, le président du conseil départemental et les procureurs de la République près les tribunaux judiciaires de Laon, Soissons et Saint-Quentin ont coprésidé le CDPDR et ont adopté aujourd'hui le nouveau plan départemental de prévention de la délinquance pour la période 2021-2024.

Ce plan décline la nouvelle stratégie nationale de prévention de la délinquance en s'adaptant aux enjeux rencontrés sur le territoire axonais. Il redonne une place prépondérante aux collectivités, aux associations et aux acteurs de la vie civile pour mieux identifier et prévenir les situations à risques.

Les travaux sur ce plan ont débuté en fin d'année 2020. Afin d'aboutir à l'élaboration d'un document synthétique et opérationnel à l'échelle départementale, plusieurs étapes ont structuré le travail partenarial.



En premier lieu, un bilan sur les grandes tendances constatées depuis 2016 en matière de délinquance ainsi qu'un état des lieux des dispositifs existants de prévention de la délinquance ont été recensés. Sur cette base, l'élaboration du plan départemental a fait l'objet d'une concertation entre les services de l'État, les forces de l'ordre, les services du conseil départemental et de la justice. Plusieurs réunions de travail se sont tenues afin de définir un plan d'action répondant aux spécificités du département. 25 fiches actions ont été définies.

Le présent plan s'articule autour de quatre axes :

- **Axe 1. Prévenir et lutter contre la délinquance des jeunes, plus particulièrement des mineurs avant l'âge de 12 ans**
- **Axe 2. Protéger les personnes vulnérables et lutter contre les violences intrafamiliales et les violences sexistes et sexuelles**
- **Axe 3. Associer la population et les collectivités pour améliorer la tranquillité publique et lutter contre l'insécurité**
- **Axe 4. Une gouvernance locale rénovée et efficace**

L'organisation du conseil départemental de prévention de la délinquance et de la radicalisation et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes (CDPDR), chaque année, sera l'occasion de dresser le bilan annuel d'application du plan départemental de prévention de la délinquance, à l'attention de l'ensemble des partenaires engagés dans la politique de prévention de la délinquance.